

LA VILLE DE NIVELLES RECRUTE UN GRADUE SPECIFIQUE « MOBILITE » (M/F/X) - NIVEAU B1 - STATUTAIRE

Mission

Dans le respect de la hiérarchie, de la législation, des procédures et des règlements en vigueur, l'employé gradué spécifique « Mobilité »:

- participe à l'orientation de la politique de mobilité et coordonne les divers plans de mobilité mis en place au sein de la commune ;
- gère les dossiers de mobilité en cours dans la commune et constitue un relais dans leur gestion transversale ;
- informe le citoyen sur les problématiques de la mobilité.

Activités

Gestion de la politique de mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une réflexion sur les questions de mobilité au sein de la commune et analyser les problématiques observées • Adapter le plan communal de mobilité et proposer des solutions en fonction des problématiques analysées • Assurer le suivi de la mise en œuvre des dossiers mobilité au sein du territoire communal, principalement à l'échelle des quartiers, en parfaite transversalité avec les différentes autorités compétentes ; • Contrôler la mise en œuvre et le respect des plans communaux de mobilité (PCM, PMZA, PPM, etc) • Remettre des avis techniques sur les PCA, ZACC, permis d'urbanisme, lotissements, les dossiers de projets de voiries, etc. Identifier les enjeux en matière de mobilité, déceler les opportunités ou les éventuelles incohérences qui pourraient survenir dans les projets envisagés et les politiques mises en œuvre, être capable de formuler des propositions de solution ; • Gérer des appels à projets subsidiés
Gestion des arrêtés et des autorisations d'occupation de voiries	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger les autorisations de chantier, des arrêtés et des règlements complémentaires de police
Gestion des relations avec les citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les informations publiées sur le site internet de la ville de Nivelles et dans le bulletin communal • Examiner et traiter les courriers et appels ayant trait à la mobilité • Assurer le suivi des demandes exprimées dans les réunions de quartier
Gestion des relations avec les tiers et les autres services	<ul style="list-style-type: none"> • Stimuler la concertation avec d'autres acteurs concernés par la mobilité • Représenter la section mobilité lors de réunions avec les tiers • Collecter et transmettre les informations en matière de nouvelles voiries à la société réalisant les plans de la ville • Gérer le groupe circulation
Rapport d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre un rapport annuel d'activité au responsable du service « Cadre de Vie »

Conditions de recrutement et qualifications

- Etre citoyen de l'Union européenne.
- Jouir des droits civils et politiques et être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.
- Etre reconnu physiquement apte par l'organisme désigné par le Collège communal.
- Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire de type court et être titulaire du certificat de conseiller en mobilité.
- Etre en possession du permis B.
- Réussir les épreuves de sélection.

Profil et savoir-faire

Prise de décision dans un système complexe, expertise dans son domaine de compétence.

Coopération transversale, sens de l'observation et sens de l'organisation.

Capacité rédactionnelle, aisance de communication.

Esprit d'équipe, esprit d'analyse, rigueur et précision, autonomie, serviabilité, sens des responsabilités.

Maîtrise des outils bureautiques et capacité d'adaptation aux outils et logiciels « métier ».

Épreuves de sélection

1° une épreuve écrite :

- Français : épreuve portant sur la formation générale, consistant en une synthèse et un commentaire d'une conférence sur un sujet d'ordre général au niveau de l'enseignement supérieurs sans prise de note ;

- Connaissance des institutions belges (État, Régions, Communautés, Provinces, Communes) et des principaux organes de la Commune.

2° une seconde épreuve écrite portant sur les principes, les théories et les techniques liés au métier de conseiller en mobilité.

3° une épreuve orale : entretien à bâtons rompus sur des sujets d'ordre général, d'actualité, scolaires ou professionnels, permettant d'apprécier la motivation, la maturité, la culture générale du candidat.

Rémunération et avantages

Échelle barémique B1 – 31073,96€ bruts annuels minimum (si aucune ancienneté valorisable), pécule de vacances et allocation de fin d'année, chèques repas de 4 €.

Possibilité de reprise d'ancienneté barémique de 10 années maximum dans le secteur privé et de toutes les années effectuées dans le secteur public.

26 jours de congés par an minimum.

Des renseignements complémentaires administratifs peuvent être obtenus auprès du service des Ressources Humaines (Mme Sarah Giot – 067/88.22.58) ou du service Mobilité (Mme Valérie Heyvaert – 067/88.22.73), de 8h30 à 12h00.

Sous peine d'irrecevabilité, les candidatures accompagnées de votre CV, doivent être adressées, par recommandé postal, au Collège communal - Place Albert 1^{er}, 2 - 1400 NIVELLES, pour le **31/08/2020 au plus tard**, accompagnées des pièces justificatives (extrait acte de naissance - copie du diplôme et du certificat de conseiller en mobilité – copie du permis de conduire - extrait du casier judiciaire).

Nivelles, le 30/06/2020

Par ordonnance,
La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre,

Sylvie PORTAL

Pierre HUART

La Ville de Nivelles recueille vos données afin de traiter votre candidature au poste ci-mentionné. Les données requises, conservées pendant 1 an suivant la décision de mise en stage de nomination, sont nécessaires pour en assurer le suivi. Les informations transmises sont réservées à l'usage exclusif de la Ville de Nivelles, et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément au RGPD, Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous seul pouvez exercer ces droits sur vos propres données en vous adressant à : Ville de Nivelles, Jean-Marc Lecrignier, Délégué à la protection des données, 2 place Albert 1^{er} à 1400 Nivelles ou à dpo@nivelles.be, en précisant dans l'objet du courrier « Droit des personnes » et en joignant la copie de votre justificatif d'identité. Consultez le site autoriteprotectiondonnees.be pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'Autorité de protection de données.